Devoir surveillé – Penser la démocratie : démocratie directe et démocratie représentative

Démocraties et régimes autoritaires aujourd'hui, être citoyen à Athènes au V^e siècle av. J.-C., Constant et les deux libertés, élection et tirage au sort.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Spécialité HGGSP 1re

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères : quatre dates pour penser la démocratie ★★ *(4 pts)*

Pour chaque date : l'événement, puis en une ou deux phrases ce qu'il apporte au débat entre démocratie directe et démocratie représentative.

a) 462-461 av. J.-C.

b) 399 av. J.-C.

c) 1748

d) 1819

Exercice 2 – Dissertation : participer ou être représenté ★★★ *(10 pts)*

Sujet : **Participer ou être représenté : deux manières de penser la démocratie, d'Athènes à nos jours.** Les étapes ci-dessous guident la rédaction.

a) Introduction : définir les termes du sujet, poser les bornes, formuler une problématique, annoncer le plan.

b) Partie I : à Athènes, être libre, c'est décider soi-même (trois appuis précis).

c) Partie II : chez les Modernes, choisir et contrôler ses représentants (trois appuis précis).

d) Partie III : une opposition à dépasser, des démocraties mixtes (trois appuis précis).

e) Conclusion : répondre à la question posée par le sujet, puis ouvrir sur l'axe suivant.

Exercice 3 – Étude critique d'un document : Aristote et le citoyen ★★★ *(6 pts)*

Document — Aristote, *Politique*, livre III, chapitre 1 (vers 330 av. J.-C.), traduction de J. Barthélemy-Saint-Hilaire (1874), extraits : *« On n'est pas citoyen par le fait seul du domicile ; car le domicile appartient encore aux étrangers domiciliés et aux esclaves. […] Le trait éminemment distinctif du vrai citoyen, c'est la jouissance des fonctions de juge et de magistrat. […] Le citoyen tel que nous l'avons défini est surtout le citoyen de la démocratie. […] Nulle part ailleurs que dans la démocratie, il n'existe de droit commun et illimité d'être membre de l'assemblée publique et d'être juge. […]*
Dans le langage usuel, le citoyen est l'individu né d'un père citoyen et d'une mère citoyenne ; une seule des deux conditions ne suffirait pas. […] On révoquerait en doute avec plus de justice le droit de ceux qui n'ont été faits citoyens que par suite d'une révolution, comme Clisthène en fit tant après l'expulsion des tyrans à Athènes, en introduisant en foule dans les tribus les étrangers et les esclaves domiciliés. »

a) Présenter le texte : son auteur, l'œuvre dont il est tiré, sa date, son contexte.

b) Quel critère Aristote écarte-t-il pour définir le citoyen, et pourquoi ?

c) Quel est le « trait distinctif » du citoyen ? Reliez-le aux institutions athéniennes.

d) Pourquoi ce citoyen est-il « surtout le citoyen de la démocratie » ?

e) À quelle loi athénienne renvoie la définition « usuelle » du citoyen, et qu'en déduire ?

f) Que nous apprend ce texte sur la citoyenneté athénienne, et que laisse-t-il de côté ?

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).